

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2024 / 2028

Fruit d'un travail de concertation entre élus et agents de la collectivité, usagers et partenaires de l'École municipale de musique, ce document constitue une feuille de route pour la période 2024/2028 et un point de repère pour l'évaluation des politiques culturelles locales en matière d'enseignement de la musique, de développement de la pratique amateur et de l'éducation artistique. Il a pour objet de définir les grandes orientations pour l'école de musique de Saint-Sébastien-sur-Loire. Il vise notamment à :

- Assurer une bonne lisibilité de l'action de l'école municipale de musique ;
- Préciser les moyens nécessaires à la conduite du projet, et notamment :
 - o Le Projet pédagogique ;
 - o Les moyens RH : règlement des personnels, organigramme, prospective RH, plan de formation ;
 - o Le plan d'action ;
- Faciliter la participation et l'implication de l'équipe enseignante et des différents acteurs de la vie de l'établissement.

Il est conçu comme un outil dynamique en constante évaluation et pouvant être modifié par ses différents acteurs.

Le projet d'établissement de l'école municipale de musique tient compte de la politique éducative et culturelle de la Ville, du schéma départemental des enseignements artistiques ainsi que des textes cadre du ministère de la culture : la Charte de l'enseignement spécialisé en danse, musique et théâtre et le Schéma National d'Orientation Pédagogique¹.

¹ Abrégés "Charte" et "SNOP" dans la suite du document.

1. Introduction

1.1. Éléments de contexte

La ville de Saint-Sébastien-sur-Loire se situe dans la première couronne de l'agglomération nantaise. Elle compte près de 26 400 habitants.

Selon les chiffres de l'Insee et l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée en 2023², cette population est en hausse à un rythme plus élevé que le reste du département ou du territoire national. L'ABS fait également apparaître une évolution de la structure de la population, en lien avec les dynamiques de logements sur le territoire : hausse du nombre de jeunes seuls ou en couple, du nombre de familles monoparentales et de personnes seules. Le vieillissement de la population est un peu plus marqué que dans l'agglomération, néanmoins, la population scolaire devrait continuer d'augmenter³.

Les sébastienais - et les nouveaux arrivants - ont un niveau social (études et profession) plus élevé que les moyennes de référence. Leur revenu médian est supérieur à la moyenne nationale (mais proche de la moyenne de l'agglomération) ; il présente néanmoins de grandes disparités entre les différents quartiers. La part du taux de pauvreté reste assez faible mais elle augmente plus vite que sur les autres territoires de référence. On observe une accentuation des différences socio-économiques.

Malgré un contexte économique dégradé ces dernières années, la Ville présente une situation financière saine qui lui permet notamment de poursuivre ses investissements. Une priorité est donnée aux écoles de la commune. La dette par habitant est historiquement basse, l'une des plus faibles de l'agglomération.

Saint-Sébastien-sur-Loire est l'une des 24 communes formant Nantes Métropole. L'enseignement artistique n'y est pas aujourd'hui une compétence communautaire. Cependant, une dynamique de réseau y est à l'œuvre dont l'école de musique est partie prenante. 3 sujets sont principalement au cœur des réflexions de ce réseau : les recrutements, la formation et les grands projets artistiques.

La période écoulée a été marquée par la crise sanitaire du Covid 19 ainsi que des vacances et recrutements successifs à la direction de l'école de musique. Il s'est ensuivi un malaise exprimé par l'équipe. La Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire y a répondu en recourant à une expertise extérieure⁴ visant à en déterminer les causes.

Il en est notamment ressorti l'obsolescence du projet d'établissement et l'absence d'un règlement des personnels ainsi que d'un projet pédagogique rédigé. Le travail sur ces différents points a été entrepris dès janvier 2023, apportant d'ores et déjà une meilleure interconnaissance entre l'École municipale de musique et ses tutelles.

Il est à noter également que, malgré les difficultés rencontrées, l'école est toujours demeurée bien perçue de ses usagers.

² COMPAS, juin 2023

³ AURAN, mars 2022

⁴ Cabinets conseils Toccata et IPTES, 2022.

1.2. Missions de l'établissement

Les missions de l'École municipale de musique ont été définies comme suit :

- La formation des amateurs, acteurs et publics des pratiques artistiques de demain ;
- L'éducation artistique inscrite dans la diversité culturelle et dans la transversalité avec les autres structures culturelles et éducatives ;
- Les pratiques artistiques et le soutien aux pratiques en amateur ;
- L'ouverture au public d'un pôle de ressources, de diffusion et d'animation de la vie artistique de la cité.

L'école de musique a également développé ces dernières années un projet d'accueil inclusif pour les personnes en situation de handicap. Une enseignante référente est chargée d'accueillir ces publics, de définir avec l'élève et sa famille quels sont ses besoins spécifiques et de mettre en place les moyens jugés nécessaires pour l'inclusion dans les différentes propositions de l'école ou bien d'aider à son orientation. La référente dispose pour cela d'un temps de travail dédié.

Une commission « handicap » et des actions de formation permettent à l'ensemble de l'équipe de mieux se saisir de cet enjeu.

Enfin, la mise en œuvre du précédent projet a conduit à placer les pratiques collectives au centre des parcours proposés à l'école de musique.

2. Présentation et analyse de l'existant

2.1. État des lieux

2.1.1. Bilan du projet 2014⁵

11 enjeux⁶ avaient été identifiés à la rédaction du précédent projet :

- L'éducation artistique ;
- Les spécificités du Pôle de Musiques Actuelles Amplifiées et de l'enseignement du jazz ;
- Les cycle 2/cycle 3 d'enseignement spécialisé ;
- Les pratiques collectives en Cycle 2/Cycle 3 : musique de chambre et accompagnement ;
- L'enseignement spécialisé Vs cursus « pratiques » ;
- La place des adultes ;
- La production artistique et l'action culturelle ; la place des artistes ;
- L'accueil du handicap ;
- L'accessibilité de l'école de musique ;
- Le soutien aux pratiques en amateur ; accompagnement de projet ;
- L'enseignement de la danse.

Voici le bilan qui en est fait :

⁵ Le bilan complet sera placé en annexe du présent document.

⁶ Assortis d'un plan de 26 actions.

- L'école s'est décentrée de l'enseignement spécialisé tout en valorisant et en diversifiant ses ressources pédagogiques ;
 - Elle a reconstruit une proposition d'Éducation artistique et culturelle hors Éducation Nationale ;
 - Elle a fusionné les deux entités historiques « Pôle musiques actuelles » & « Pôle classique » ;
 - Elle a donné une plus grande place à l'artistique ;
 - Elle s'inscrit pleinement dans l'évolution de l'enseignement artistique dans l'agglomération, où sont en œuvre des dynamiques innovantes ;
 - Elle a construit un projet propre à son territoire, son histoire et ses spécificités culturelles ;
-
- La nouvelle organisation pédagogique a fortement impacté l'offre de Formation musicale ;
 - Un réel déficit d'image et une communication peu efficace ont nui à l'école et son équipe.

2.1.2. Les publics et leur évolution

La structure des inscriptions a peu évolué au cours de la décennie écoulée.

L'école de musique compte actuellement près de 600 inscrits. La demande reste forte, même si la mise en place de préinscriptions en ligne a fait diminuer la pression sur les inscriptions. Il remonte cependant auprès de l'école comme des élus qu'il reste difficile d'obtenir une place à l'école de musique. Quelques éléments notables :

- Une proportion d'adultes qui est élevée et même en légère augmentation : 34% ;
- Une quasi-parité entre filles et garçons (51/49 %), quasi identique si l'on inclut ou non les adultes ;
- Un rayonnement qui reste centré sur Saint-Sébastien-sur-Loire (91 %) mais une légère augmentation des élèves issus des communes voisines (Nantes, Rezé, Goulaine) ;
- Une représentation des quartiers de la commune moins homogène qu'en 2014 : l'école de musique touche moins d'élèves dans les quartiers qui concentrent les difficultés socio-économique et l'éloignement de l'école (Martelière, Fontaine). L'école de musique touche 9% des enfants scolarisés dans les élémentaires de la commune mais avec des taux qui vont de 7 à 14 % selon le quartier.

Au-delà des élèves inscrits, les publics touchés ont évolué de manière plus significative :

- La réforme des rythmes scolaires a conduit à la suppression du poste de musicien intervenant et, en conséquence, l'abandon du partenariat avec l'Education nationale ; il est à noter que cette réforme a également impacté les temps d'accueil des élèves inscrits ;
- Une part des moyens d'enseignement a été reportée sur de nouvelles missions d'éducation artistique et culturelle, ce qui a permis de toucher de nouveaux publics : petite enfance, activités périscolaires (Extras), groupe ULIS de l'école Théodore Monod, unité pédopsychiatrique de l'hôpital Daumézou (SHIP) ;
- Les activités de diffusion et l'action artistique touchent également un public qui s'est élargi : il existe à présent une offre de concerts pédagogiques à destination des écoles. L'ensemble des concerts et manifestations proposées par l'école de musique attire

également un public nombreux, ce qui pose désormais des problèmes réguliers de jauge insuffisante. Il est notable que les concerts de musiques actuelles permettent d'accueillir un public jeune à l'école, hors du cercle familial ;

- Enfin, de nombreux partenariats permettent désormais de faire bénéficier des moyens de l'école de musique à de nouveaux usagers : les élèves des collèges Îles de Loire et René Bernier (collaborations sur des projets artistiques), les assistantes maternelles et agents de la Petite Enfance, la ligue régionale de football, les centres socioculturels...

S'il est difficile de comparer l'offre aux élèves, qui viennent plusieurs fois chaque semaine à l'école, avec une soirée de concert proposée à un nouvel auditeur, il faut souligner que les nouveaux publics touchés contribuent significativement au rayonnement de l'établissement.

2.1.3. Les activités pédagogiques et leur évolution

La description détaillée des objectifs éducatifs et pédagogiques ainsi que les moyens mis en œuvre sont l'objet du projet pédagogique, document en cours d'écriture et qui sera ajouté comme partie intégrante du présent projet d'établissement. Il ne sera donc précisé ici que les grandes lignes et évolutions des activités d'enseignement dans l'école.

2.1.3.1 Parcours d'éveil et de découverte

Le cours d'éveil musical (enfants en classe de CP) a été complété à la rentrée 2018 par une offre de découverte des instruments de musique. Il permet à 32 enfants d'essayer tout au long de l'année la pratique d'une grande partie des instruments enseignés dans l'école de musique. Ce parcours qui suscite une adhésion des familles permet d'initier un travail transversal entre les différentes classes. Il a également conduit à des choix d'instruments particulièrement solides, les élèves se montrent ensuite durablement motivés par l'instrument choisi.

2.1.3.2 Parcours d'apprentissage

La place centrale des pratiques collectives s'est affirmée comme une orientation majeure du précédent projet. Ces pratiques sont désormais le seul élément obligatoire des parcours d'apprentissage et de pratiques proposés à l'école de musique, ce qui a conduit à plusieurs évolutions notables :

- Chaque enseignant dans l'école est à présent en charge de pratique(s) collective(s), souvent en binôme avec un autre professeur ;
- La formation musicale a été en grande partie intégrée aux pratiques collectives (notamment ateliers 1ère année, Musiques actuelles junior, et orchestres à vent) ; le cours de FM n'est plus un élément obligatoire dans les parcours d'apprentissage ;
- La plupart des familles se déplacent à présent 2 fois par semaine à l'école de musique.

Le parcours d'apprentissage instrumental est organisé sous la forme d'un tronc commun qui comprend une pratique collective et un cours individuel ou en petit collectif de l'instrument. Ce tronc commun peut être complété par différents modules (improvisation/création, FM et culture musicale).

L'organisation d'un parcours chant visant à offrir un parcours comparable au parcours instrumental pour les différentes pratiques vocales dans l'école (chant lyrique et chant musiques actuelles) est déjà à l'étude.

2.1.3.3. Musiques actuelles amplifiées

Initialement, le Pôle musiques actuelles⁷ proposait un cursus de 2 cours, n'incluant pas de formation musicale. Le précédent projet d'établissement a permis de refonder les enseignements dans un tronc commun, quel que soit l'instrument ou l'orientation esthétique choisie.

Cette évolution, rendue possible par le rassemblement dans un lieu unique, permet aujourd'hui une réelle porosité entre les parcours instrumentaux acoustiques et de musiques amplifiées.

2.1.4. Les pratiques artistiques et leur évolution

Parallèlement aux parcours d'apprentissage, différentes pratiques sont également développées dans l'école avec ou sans prérequis.

Historiquement, les pratiques vocales adultes (technique vocale en collectif, ensemble vocal) ont été développées dans l'école pour favoriser le développement des pratiques amateurs sur le territoire. Les chorales enfants et ados (rentrée 2023) se sont également plus largement ouvertes pour accueillir les jeunes désireux de chanter sans pour autant s'engager dans un parcours d'apprentissage.

Différentes pratiques instrumentales collectives sont également ouvertes aux musiciens dans la continuité de leur formation à l'école de musique comme aux musiciens amateurs : les orchestres (vents et cordes) niveau 3, les ateliers jazz et le big band.

Pour compléter cette proposition, un ensemble de percussions ouvert à tous les ados et adultes a été créé dans l'école.

Un dispositif d'accompagnement de projet (collectif) a également été créé dans l'établissement. Il permet chaque année l'accueil de 2 groupes déjà constitués et autonomes et en recherche de ressources pour faire évoluer leur pratique. Suite à une évaluation des besoins, une proposition sur mesure permet l'intervention d'un ou plusieurs enseignants dans des champs divers : accompagnement à la répétition ou à la scène, enregistrement...

Enfin, l'école de musique met à disposition d'associations, de groupes et de musiciens différentes ressources : locaux de répétition (y-compris cogestion de 2 studios de répétitions extérieurs avec le service de la Vie associative), matériels, interface avec les moyens de la Ville, tels que la communication. Ces mises à dispositions, encadrées par convention, visent à favoriser la pratique amateur sur le territoire et l'émergence de nouveaux projets artistiques. La convention prévoit également une « contrepartie » non financière qui pose le plus souvent les bases d'une collaboration.

La plus grande partie des partenariats établis chaque année entre l'école de musique et le tissu éducatif et culturel local porte sur les pratiques artistiques : programmes en chant choral avec les collègues, à leur initiative ou à celle de l'école de musique ; création de musiques sur

⁷ Héritage du centre socioculturel René Couillaud.

des textes réalisés par les jeunes du pôle espoir de la ligue de football ; présentation d'un programme commun et partagé avec l'Orchestre symphonique des bords de Loire pour le Téléthon, rencontres "Métrophonik"...

2.1.5. Les activités de diffusion et l'action artistique

La restitution publique fait partie intégrante de la formation des élèves à l'école de musique. La vie des classes est donc rythmée par des prestations dans ou hors les murs.

Plus de 30 auditions sont organisées chaque année à l'école de musique et 5 grands concerts thématiques annuels sont donnés à l'Embarcadère ou à l'Escall (salles municipales). S'ajoutent des prestations sur la commune : vœux du Maire, Téléthon, manifestations sportives... et la fête de la musique dont l'organisation est prise en charge par l'école de musique.

L'école de musique participe également de manière récurrente à des rencontres en réseau : Métrophonik (groupes bénéficiant de studios de répétition), réseau musiques actuelles, réseau jazz "Primavera" (en partenariat avec le Pannonica), rencontres de saxophones, d'altos, de big bands... Ces événements sont tour à tour l'occasion d'accueillir les élèves et amateurs des établissements partenaires ou de se produire à l'extérieur.

Aux productions des élèves s'ajoute l'accueil d'artistes à l'école de musique :

Les Cosmics⁸ (Cabinets d'œuvres sonores, musicales, inouïes et curieuses) visent à présenter dans l'école des esthétiques et des formats qui sortent de l'ordinaire. Programmés par l'équipe de direction avec la commission de programmation, ces événements peuvent être articulés au projet pédagogique de l'école. Jusqu'à la crise sanitaire de 2020, les Cosmics, programmés le dimanche, ont également permis de développer une offre éducative vers les enfants scolarisés sur la commune les lundis suivant la représentation.

Ces spectacles sont également l'occasion de présenter les projets artistiques des enseignants de l'école de musique.

Par ailleurs, des artistes sont régulièrement associés à l'école de musique pour des créations : commandes de musique (David Chevallier, Guillaume Hazebrouck, Alban Darche...), scène partagée (Doucha, Gerardo Jerez Le Cam, Milo Mou en 2025), stages (Pierre Badaroux, Klem H, Romain Papion). Ici également, et chaque fois que possible, une action artistique est menée en direction de divers publics (les centres socioculturels et les agents de la collectivité cette année, autour du spectacle « Cantos migrantes » produit par Gerardo Jerez Le Cam).

Axe d'évolution dans le précédent projet, la place des artistes dans l'école s'est donc vue renforcée : programmation des Cosmics, artistes associés, identification des enseignants comme artistes, articulation d'une action artistique autour de ces manifestations. Une autre évolution notable est à signaler : l'extension du bâtiment (livraison en 2020) avec une nouvelle salle de 120 à 150 places, la salle Billy Corcuff. Pensée tout d'abord comme une salle de répétition permettant de travailler en condition de scène (sonorisation, éclairage...), cette salle est également utilisée comme 2nd auditorium ce qui facilite nettement les pratiques de diffusion dans l'école, notamment pour l'accueil de musiques amplifiées.

La fréquentation publique de l'ensemble de ces événements a également augmenté, au point de devenir aujourd'hui un nouveau point de vigilance. Les spectacles sont souvent complets,

⁸ Les cosmics font suite aux "Extras du dimanche" qui étaient programmés par Trempolino.

ce qui nécessite un important travail de communication. Il reste bien sûr très satisfaisant de constater que les Cosmics ont trouvé leur public, que les artistes invités ont souvent le plaisir de jouer devant une salle pleine et que les concerts de musiques actuelles font venir à l'école de musique un public qui s'étend aujourd'hui au-delà du cercle familial.

2.1.6. Les ressources de l'établissement

2.1.6.1. Les personnels

L'école de musique emploie à ce jour (2023/2024) 30 agents : 3 agents administratifs (administration, accueil, secrétariat ; 3 TC dont 1 en parcours de reclassement), un agent technique (régie du studio, régie générale de l'établissement ; TC) et 26 enseignants.

Parmi les enseignants, 1 directeur à TC dont 1h30 hebdo d'enseignement, 1 coordinatrice pédagogique TC dont 5h hebdomadaires d'enseignement et 1 coordinateur TC dont 15h hebdomadaires d'enseignement.

Sur les 26 enseignants :

- 20 sont titulaires, 2 sont en CDI et 4 en CDD. Parmi ces CDD, 2 sont des enseignants qualifiés nouvellement recrutés et en l'attente de concours ; 1 est en formation pour l'obtention de son diplôme d'Etat ; 1 est en remplacement d'un enseignant en arrêt de longue durée.

L'évolution du statut des enseignants ces 10 dernières années a été marquée par une nette diminution de la précarité des emplois⁹.

- 14 enseignants sont à temps complet, dont 3 dans l'équipe de direction et 1 à temps partiel choisi (80%). La durée de travail s'échelonne pour les autres de 6h à 17h hebdomadaires, et il s'agit pour 5 d'entre eux de situations choisies parce qu'elles sont compatibles avec leurs autres activités, artistiques notamment ; elle est en moyenne de 14h15 par sem.

Ici également, la précarité des emplois a diminué¹⁰.

L'équipe est qualifiée selon les critères du Conseil départemental. Elle se montre particulièrement stable, même si plusieurs départs à la retraite sont prévus dans les prochaines années.

L'ensemble des règles et usages propres à l'école de musique a fait l'objet d'un règlement des personnels annexé au présent document. Ce règlement vient compléter le règlement interne du temps de travail et le règlement interne relatif aux autorisations spéciales d'absence en vigueur à la mairie de Saint Sébastien sur Loire.

2.1.6.2. Les moyens budgétaires

Le budget global de l'école de musique est de 1 245 526 € (budget 2024), ce qui représente 2,85 % du budget global de la Ville.

Les recettes sont de 230 200 €, ce qui donne un taux d'autofinancement de 18,5 %. La participation des familles est de 15,3 %. Le coût annuel moyen d'un élève est de 2125 €. Le coût de l'école de musique par habitant est de 38,40 €.

⁹ En 2014, l'équipe comptait 9 CDD, principalement parmi les enseignants en musiques actuelles.

¹⁰ 12h45 hebdo en moyenne en 2014.

La Ville perçoit une subvention du département au titre de l'enseignement artistique et du soutien aux pratiques en amateur pour un montant de 40 000 € (3,2 % du budget). Cette subvention est annoncée en baisse pour les années à venir.

La masse salariale (1 207 911 €) représente 97 % du budget de l'école. La part consacrée à l'enseignement se répartit entre enseignement artistique (90,2 %), éducation artistique : (5,5 %) et soutien aux pratiques en amateurs (4,4 %).

La part de budget consacrée à la diffusion et l'action culturelle est de 1,45 %.

2.1.6.3. Autres ressources

L'école dispose d'un bâtiment unique dédié à l'enseignement, aux pratiques musicales et à la diffusion. Situé Boulevard des Pas Enchantés, il comporte 20 salles de cours dont un auditorium de 180 m², une salle de répétition de 150 m², 1 studio d'enregistrement, 1 parloir, 3 bureaux administratifs (+ local reprographie et bureau "association"), une salle de réunion et une cuisine/réfectoire. Un espace extérieur est également prévu comme auditorium de plein air. Le bâtiment est globalement bien adapté aux enseignements et au travail en équipe.

La livraison en 2020 d'une nouvelle aile dédiée aux musiques actuelles (5 salles de cours parmi les 20 dénombrées ci-dessus) a nettement corrigé les difficultés soulignées dans le précédent projet : auditorium saturé, pas de scène et surtout éloignement des enseignements en musiques actuelles amplifiées, ce qui rendait très compliqué le travail en transversalité. Cette extension a radicalement transformé toute l'école.

L'école dispose par ailleurs :

- D'un parc instrumental destiné à la location (cordes¹¹) et au prêt (parcours découverte, instruments d'orchestre et d'ensemble : saxophones soprano, ténor, baryton, clarinette basse, flûte alto...);
- D'un parc informatique (chaque salle est équipée) et logiciel (bureautique et application de musique). Deux salles sont équipées de vidéoprojecteurs ;
- De matériel d'enregistrement (studio), de sonorisation (système adapté à l'auditorium) et d'un parc d'éclairage de scène.

L'école de musique est en capacité de gérer la plus grande part de l'activité "interne" : enseignement, auditions de classes, répétitions diverses. Les besoins logistiques et techniques sont couverts par le régisseur et les enseignants. La communication pour ces petits événements est également assurée en interne : petites affiches, mailing...

Cependant, l'appui des différents services est indispensable dans de nombreux domaines :

- Logistique et sonorisation/éclairage (MAP) ;
- Communication ;
- Administration et ressources humaines ;
- Service culturel (réflexion sur la politique de diffusion et de relation aux publics).

¹¹ Les instruments à vent sont loués chez des commerçants pour être sous-loués par l'école en fonction du QF de la famille.

2.1.7. Les partenaires

Le maillage de partenariats s'est largement étendu ces dernières années, reflétant un vrai désir d'ouverture de l'école de musique. Il s'agit d'accueillir autant que d'aller vers.

Une limite apparaît aujourd'hui à l'extension de ce réseau : les partenariats engagent des moyens humains, modestes à l'échelle d'une action, mais qui deviennent significatifs si l'on considère l'ensemble des partenaires : rédaction et suivi de conventions, accueil et présentation des règles de sécurité, réunion de projets... Des indicateurs doivent être mis en place sur ces moyens.

2.1.7.1. Intra

Équipement municipal à part entière, l'école de musique travaille naturellement avec les autres services de la Ville :

- Petite enfance : développement d'une offre d'éducation artistique et culturelle vers les enfants (mais également les assistantes maternelles) accueillis par le service Petite enfance (multi-accueils, RPE...)
- Jeunesse : collaboration sur le projet Erasmus+ porté par l'école de musique ; Projet de collaboration autour d'un accueil de loisirs ;
- Scolarité : participation aux activités périscolaires (*Extras*) ; coordination des actions vers les écoles ;
- Culture : coordination de la saison culturelle et interaction sur des projets transversaux proposés par l'un des services (médiathèque et saison culturelle) ;
- La participation à un chœur de foule a été proposée à tous les agents de la Ville (projet *Cantos migrantes*, 2024) ;
- Enfin, l'école de musique se situe également comme lieu ressource pour les agents de la collectivité. Les locaux leur sont ouverts pour des répétitions en dehors des heures d'enseignement.

L'école de musique est également porteuse de projets transversaux comme la fête de la musique.

2.1.7.2. Partenaires institutionnels

- Éducation nationale : il n'y a plus de convention entre l'éducation nationale et l'école de musique. Néanmoins, les établissements scolaires restent des partenaires privilégiés sur nombre de projets : ateliers vers la classe *ULIS* de l'école Théodore Monod, dans le prolongement du projet Erasmus ; Concerts pédagogiques et action culturelle (en lien avec les *Cosmics*, projet *Philharmonie des 2 mondes*, concert en quatuor de tuba autour de *Dogora*) ; Rencontre avec les enseignants de hautbois et de trombone/tuba ; Chant choral (*La fille du capitaine*, 2022, à l'initiative du collègue René Bernier ; *Dogora*, 2024, à l'initiative de l'école de musique) ;

- Les centres socioculturels de l'Allée verte et de La Fontaine : participation des usagers à un chœur de foule (projet *Cantos migrantes*, 2024) ;
Collaboration sur des événements, notamment la fête de la musique ;
Buvettes organisées sur les événements de l'école de musique et permettant le financement de projets des CSC ;
- *SHIP* (Service d'Hospitalisation Intersectoriel de Pédopsychiatrie) : ateliers à destination des patients du SHIP / formation des enseignants par les cadres du SHIP ;
- *Orchestre national des Pays de la Loire* : une convention porte sur l'accueil de groupes de musique de chambre dans les salles de l'école de musique. En contrepartie, des musiciens de l'ONPL sont associés à des projets de l'école de musique ;
- Depuis 2023, l'école de musique s'est associée à la *Ligue régionale de football*, voisine de l'école de musique. Dans le cadre du projet socio-éducatif du pôle espoir¹², des rencontres entre les jeunes sportifs et les élèves musiciens ont abouti à un travail de création (musiques et textes).
Une demande a été formulée par les cadres du Pôle espoir pour prolonger ce projet ;
- Le *CNFPT* et *Musique et danse en Loire-Atlantique* sont des partenaires réguliers des formations de l'équipe.

2.1.7.3 Les autres partenaires : pratiques amateurs, structures de création, de diffusion, etc.) ;

L'école de musique entretient de nombreux partenariats avec le tissu associatif local. Le plus souvent, le contact s'établit autour de la mise à disposition de ressources : salles, matériels... La mise en place de conventions prévoyant une contrepartie à ces prestations constitue en général le prétexte à des collaborations à bénéfices mutuels.

- *OHN149* : convention historique portant sur l'utilisation des salles, des matériels et l'achat par la Ville de partitions pouvant également servir aux orchestres de l'école ; nombreuses collaborations sur des événements ; l'Ohn149 sollicite régulièrement les enseignants de l'école de musique comme solistes et associe les élèves de l'école à des projets et des répétitions ;
- Association *Mainsoon* : travail sur l'accueil de jeunes groupes en musiques actuelles et le développement de leur autonomie. Le lien avec les groupes issus de l'école de musique est naturel et ce partenariat devrait leur bénéficier ;
- L'ensemble *Emiol* ;
- Le *Symphonique des bords de Loire* ;
- L'ensemble vocal *Voix du fleuve* ;

Les trois associations ci-dessus sont des pratiques musicales amateurs domiciliées sur la commune. L'école de musique leur met à disposition des salles et des matériels ; différentes

¹² Collégiens en sport/études sur la commune.

propositions naissent de cette opportunité : concerts en commun, répétitions ouvertes, échanges avec des classes ;

Pour ce qui concerne plus généralement les pratiques vocales, des cours ciblés ont ponctuellement été mis en place par les enseignants de technique vocale.

Des projets ponctuels sont également menés, ou l'ont été, avec les associations suivantes :

- Association *Ateliers blues* ;
- Association *l'Imprévu* ;
- *Amicale laïque* (chorale de la Martelière) ;
- Association *La Cambronnaise* (Fédération sportive et culturelle de France) ;
- *Station nuage* / Association *Paco Tyson* ;
- *Théâtre du reflet* ;
- *Point Clé* ;
- Association de commerçants *Arcade*.

2.1.8. Les réseaux participant de la dynamique de l'établissement

L'école de musique s'inscrit dans différents réseaux d'établissements :

- Le *Groupe de coopération* des écoles de musiques de Nantes métropole est un groupe d'échanges et de réflexion qui associe les directeurs de ces établissements ; sous-groupe de ce réseau, le *gr9* réunit les 9 écoles territoriales de Nantes métropole.
- Les concerts « Inter-écoles » proposent des événements publics rassemblant les élèves des écoles de musiques de l'agglomération nantaise autour des ateliers de musiques actuelles ;
- Le collectif *T'Cap*, association constituée en réseau, lieu de ressources et de mise en relation qui favorise les échanges entre acteurs de l'agglomération nantaise sur le sujet de l'inclusion du handicap ;
- *Métrophonik* (Couëron, Carquefou, Orvault, Saint Sébastien) met en scène les groupes amateurs qui bénéficient de studios de répétitions sur ces communes ;
- *Primavera* (Nantes, Rezé, Saint Herblain, Couëron, Orvault, Carquefou, Vertou & le *Pannonica*, salle nantaise de diffusion dédiée au jazz) propose des "première scènes" aux ateliers de jazz de ces établissements, en association avec le Pannonica. Il est souhaité d'associer un artiste à ces rencontres (c'était le cas à l'origine de ce projet) ;
- L'école de musique a adhéré plusieurs années à l'association *Conservatoires de France*.

Enfin, l'école de musique a été ces dernières années à l'initiative d'un partenariat Erasmus +¹³. Cette action a permis aux élèves et enseignants des écoles de musique d'Uppsala (Suède), Torrelavega (Espagne) et Saint-Sébastien-sur-Loire de découvrir leurs différentes cultures et modèles d'enseignement. Axée sur l'inclusion et la citoyenneté, elle a touché sur

¹³ <https://info.erasmusplus.fr/>

les différents territoires des publics très divers et parfois éloignés des propositions d'enseignement artistique.

2.2. Diagnostic

2.2.1. Les points forts de l'école...

Ce qu'en dit l'étude Toccata :

L'équipe :

- Une réelle capacité à travailler ensemble : équipe mobilisée et motivée par un projet d'école qui structure le travail et la vie de l'EMM ; forte cohésion entre agents et du soutien en cas d'interrogation ou de questionnement, voire de difficultés professionnelles rencontrées ;
- Des échanges réguliers et faciles si nécessaire sur les pratiques des élèves ; communication facile et efficace entre les membres de l'équipe.

L'implication dans des projets structurants et innovants :

- Des projets collectifs qui contribuent au rayonnement de l'école de musique : concerts, action culturelle, résidences d'artistes...
- Le projet ERASMUS.

Les liens avec les familles :

- Une forte reconnaissance par les familles du travail réalisé ;
- D'excellentes relations familles / École de Musique.

Le cadre de travail et l'environnement :

- Des locaux adaptés, conditions matérielles, d'hygiène et de sécurité sont réunies pour réaliser la mission ;
- La qualité et le niveau d'équipement des locaux offrent la possibilité de réaliser de nombreux projets ; l'EMM est perçue comme une structure dynamique, voire innovante ;
- Les élus de la ville de Saint-Sébastien-sur-Loire souhaitent soutenir un projet dynamique et ouvert le plus largement possible à tous les publics.

L'implication des partenaires sociaux :

- Pour certains agents, les organisations syndicales et le CHSCT sont des interlocuteurs en réelle posture d'écoute et en capacité d'entendre la souffrance au travail.

Analyse complémentaire :

L'école a su construire un projet propre au territoire, son histoire et ses spécificités culturelles :

- L'intégration des musiques actuelles à la fermeture du CSC René Couillaud, mais également les choix opérés par la Ville lors de la réforme des rythmes scolaires ont

conduit à se réinventer et innover pour mettre en œuvre une proposition singulière et pertinente.

Le décentrage de l'enseignement spécialisé en valorisant et en diversifiant les ressources pédagogiques :

- Les cursus sont plus en phase avec la demande des familles et les maquettes pédagogiques d'aujourd'hui ;
- Les pratiques collectives sont désormais véritablement au centre des enseignements ;

Une proposition d'Éducation artistique et culturelle reconstruite hors Éducation Nationale

- L'équipe a diversifié ses compétences et gagné de nouveaux territoires ;

La fusion des deux entités historiques « Pôle musiques actuelles » & « Pôle classique » :

- Les propositions pédagogiques sont plus en phase avec la réalité des pratiques ;
- Les moyens d'enseignement sont adaptés à toutes les pratiques ;

La plus grande place donnée à la dimension artistique :

- De nouvelles dynamiques pédagogiques et de fonctionnement d'équipe sont apparues autour des projets impliquant des artistes ;
- Le public reconnaît et adhère à cette proposition.

La contribution au développement des pratiques en amateur et pratiques émergentes sur le territoire :

- Des partenariats nombreux et valorisants ;
- La mise à disposition de moyens ;
- L'aide à la définition du projet et l'expression des besoins.

L'inscription dans l'évolution de l'enseignement artistique dans l'agglomération, où sont en œuvre des dynamiques innovantes :

- L'école de musique est en phase avec les dynamiques des établissements voisins. Les projets communs en sont facilités ;
- Elle est reconnue dans les différents réseaux auxquels elle participe pour la qualité de ses propositions, notamment le dispositif d'accueil des personnes en situations de handicap et les pratiques et les moyens mis en œuvre en musiques actuelles sont reconnus.

2.2.2. ...et les difficultés identifiées

La nouvelle organisation pédagogique a fortement impacté l'offre de Formation musicale :

- Baisse du nombre d'élèves et de cours ;

- Un projet mal identifié et non-partagé par l'ensemble de l'équipe ;
- La disparition du modèle traditionnel d'enseignement spécialisé.

Un déficit d'image et de communication ont nui à l'école et son équipe :

- Une méconnaissance de l'établissement de certains publics malgré de réels efforts pour être visible sur le territoire ;
- Une communication insuffisamment rayonnante (handi...)

Une tarification qui reste peu attractive pour les faibles revenus.

En résumé :

Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> → Un fort réseau d'écoles dans l'agglomération, où sont en œuvre des dynamiques innovantes ; → Un travail collaboratif & services culturels de la Ville ; → Le souhait des élus de soutenir un projet dynamique et ouvert le plus largement possible à tous les publics ; → ERASMUS ; → L'implication des partenaires sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> → Un contexte économique contraint pour les familles comme pour la collectivité ; → Une évolution de la « consommation » d'enseignement artistique vers des pratiques de durée plus courte.
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> → L'équipe ; → L'implication dans des projets structurants et innovants ; → Les liens avec les familles ; → Le cadre de travail et l'environnement ; → Un projet propre au territoire, son histoire et ses spécificités culturelles ; → Le décentrage de l'enseignement spécialisé en valorisant et en diversifiant les ressources pédagogiques ; → Une proposition d'Éducation artistique et culturelle reconstruite hors Éducation Nationale ; → La fusion des deux entités historiques « Pôle musiques actuelles » & « Pôle classique » ; → La plus grande place donnée à l'artistique ; → La contribution au développement des pratiques en amateur et pratiques émergentes sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> → La nouvelle organisation pédagogique a fortement impacté l'offre de Formation musicale ; → Un déficit d'image et de communication peu efficace ont nui à l'école et son équipe ; → Une tarification qui reste peu attractive pour les faibles revenus.

2.2.3. Les enjeux qui se dessinent

Un travail auprès des élus, la hiérarchie et les agents de l'école de musique a été engagé par le cabinet *Toccata*. Il en ressort les enjeux partagés ci-dessous :

→ **Veiller à l'équité territoriale en développant un projet solidaire qui s'adresse à tous les jeunes : ouverture de l'école, aller vers tous les publics ;**

Plusieurs indicateurs¹⁴ montrent que l'école de musique n'est pas connue de nombreux sébastienais ou ne leur est pas perçue comme accessible. Accueillir ces publics, aller vers eux, faire connaître l'école et ses ressources, faire évoluer l'image même de l'école de musique... constituent donc autant d'enjeux majeurs pour parvenir à une plus grande accessibilité de l'établissement.

Les tarifs qui favorisent aujourd'hui plutôt les familles nombreuses que celles aux revenus plus modestes doivent probablement également évoluer.

Mais ces deux fronts que sont l'accessibilité culturelle et l'accessibilité financière de l'école de musique doivent être abordés simultanément.

Une vigilance particulière devra être portée sur les moyens nécessaires pour "aller vers" : ces actions nécessitent souvent des moyens logistiques (lieux adaptés, matériels, déplacements de ces matériels...) qui sont déjà très sollicités.

→ **Répondre aux besoins des familles sébastienaises en matière de sensibilisation et d'enseignement artistique ; Poursuivre et renforcer la dynamique enclenchée sur l'Éducation artistique et culturelle ;**

Mission à part entière des écoles de musique¹⁵, l'EAC est un moyen privilégié de faire découvrir la musique à un public plus large que les seules familles inscrites et beaucoup plus représentatif de la population sébastienaise. Déployée gratuitement vers les enfants scolarisés sur la commune, la petite enfance, les jeunes accueillis par le service jeunesse... elle permet d'aller vers tous les enfants sans barrière culturelle ni financière.

Le lien avec le milieu scolaire s'est distendu depuis la réforme des rythmes scolaires. Par ailleurs, plusieurs enseignants relèvent que ces nouveaux rythmes qui sont venus contraindre les temps extrascolaires ont un impact sur l'attention des enfants.

Un autre enjeu émerge également aujourd'hui autour de l'EAC : les pratiques des élèves inscrits en écoles de musique, à Saint-Sébastien-sur-Loire et ailleurs en France, évoluent vers un engagement de durée plus courte, privilégiant la découverte d'activités multiples. Parallèlement, on constate une augmentation des demandes d'adultes ou jeunes adultes qui souhaitent reprendre un parcours initié dans l'enfance mais qui n'a pas été poursuivi au-delà de quelques années. L'éducation artistique et culturelle sera sans doute le moyen privilégié de faire découvrir la musique, d'éduquer au son, à l'écoute et d'initier des pratiques qui, si elles ne sont pas suivies dans l'enfance, pourront ensuite être reprises par un choix motivé.

→ **Reprendre la réflexion engagée sur les publics adultes et y inclure la question des adolescents ;**

Comme développé ci-dessus, l'évolution des inscriptions dans l'école favorise la reprise

¹⁴ Enquête auprès des jeunes scolarisés sur la commune ou encore l'étude des publics inscrits qui montre des différences marquées selon les quartiers.

¹⁵ Ce qui est réaffirmé dans le nouveau SNOP.

d'apprentissage et de pratiques à l'âge adulte, soutenus par un choix motivé. Ces pratiques adultes sont déjà historiquement assez développées à l'école de musique de Saint-Sébastien-sur-Loire. Sans pour autant remettre en cause la priorité donnée aux enfants (éducation artistique et culturelle autant qu'apprentissage), il apparaît important de reconnaître cette place dans l'établissement.

Le règlement intérieur doit venir préciser les règles, droits et devoirs spécifiques aux adultes dans l'école de musique.

→ **Éviter l'entre-soi en portant un projet d'établissement avec les partenaires sébastienais (culturels, sociaux, éducatifs) ;**

Le maillage de partenariats dans lequel s'inscrit l'école de musique, localement et au-delà, est une garantie de croiser des publics différents des familles déjà inscrites. Ces synergies sont donc le moyen à privilégier pour s'ouvrir autant que "aller vers".

Ces partenariats sont souvent basés initialement sur les moyens mis à disposition par l'école et donc par son positionnement comme ressource sur le territoire. Au-delà, cet apport de moyens (locaux, matériels, compétences) est souvent le prétexte à construire un projet qui apportera des bénéfices à chacun.

→ **Privilégier un enseignement et une pratique musicale innovante ; Engager de nouveaux projets structurants pour l'école et l'équipe en incluant des outils méthodologiques pour le changement ;**

L'innovation est une garantie que l'école de musique puisse évoluer dans une société où les pratiques et les consommations culturelles sont en changement. C'est une nécessité d'adaptation.

Pour cette équipe en particulier, c'est également un moteur pour la motivation, l'implication et la créativité.

De nouvelles propositions pédagogiques autour de la Musique Assistée par Ordinateur¹⁶ pourraient participer à cette dynamique d'innovation : la MAO est transversale à toutes les disciplines ; elle touche de nombreux domaines au cœur des pratiques et de l'enseignement de la musique tels que l'enregistrement, la création, la formation musicale... ; elle permet également d'aborder des esthétiques absentes aujourd'hui de l'école de musique telles que les musiques électroniques et urbaines ou la musique contemporaine.

Cependant, la dernière réforme pédagogique n'a pas été suffisamment accompagnée par des outils méthodologiques de conduite du changement : formation, concertation, pilotage de projet et gestion des conflits.

→ **Concevoir un projet d'établissement selon les contraintes budgétaires imposées : budget constant ;**

→ **Anticiper les évolutions à venir dans l'équipe ; mettre en place des outils RH structurants ;**

Trois départs à la retraite sont prévus dans les prochaines années. Ces départs ont lieu dans un contexte national où les recrutements sont devenus difficiles. En effet, la filière de l'enseignement artistique est l'une des plus en tension dans la Fonction publique territoriale. Il est également apparu lors du départ d'une enseignante qui

¹⁶ Souvent abrégée MAO.

déployait des compétences multiples dans l'école qu'il est difficile de recruter un enseignant polyvalent au profil identique. En conséquence, il sera probablement nécessaire lors des recrutements à venir de déstructurer des temps complets et en séparer les différentes missions.

Ces mouvements dans l'équipe seront également une possibilité d'y faire entrer de nouvelles compétences correspondant au projet de l'école.

A la suite d'un Règlement des personnels qui vient d'être adopté à l'Ecole municipale de musique, il apparaît nécessaire de mettre en place un nouvel organigramme venant consolider et reconnaître les missions et le positionnement d'une équipe d'encadrement et d'administration qui s'est étoffée. Il est à noter que l'évolution des temps de coordination est venue soutenir les dynamiques enclenchées dans le projet précédent : multiplication des projets artistiques, proposition d'actions artistiques, développement des partenariats...

3. Perspectives

3.1. Fondements

A la rédaction du projet précédent (2014), il avait été inscrit 11 axes de travail et 26 actions. Il est cette fois proposé de limiter le champ d'action du projet, de manière à concentrer les efforts sur quelques axes prioritaires. Ceci répond également au choix qui a été fait d'un projet de durée courte (4 ans).

3 grands axes de travail ont donc été définis pour conduire l'action tout au long de ce projet :

→ Préciser et rédiger le projet pédagogique de l'école ;

- La place de la Formation Musicale,
- Mise en place d'un parcours chant dans l'école,
- Le développement de l'Éducation artistique et culturelle,

→ La Musique Assistée par Ordinateur comme vecteur de création et de transversalité dans l'école de musique ;

→ La communication (interne à l'école, vers les services, vers les usagers et vers le tout public),

- Faire connaître les dispositifs existant dans l'école,
- Faire évoluer l'image de l'école vers des publics éloignés.

Chacun de ces axes sera mis en œuvre et évalué à la lumière des enjeux précisés ci-dessus : équité sur le territoire, ouverture de l'école, intégration de l'éducation artistique et culturelle, innovation et budget constant.

Le projet sera soumis à une évaluation régulière conduite par la direction de l'école de musique sous le contrôle d'un **Conseil consultatif d'évaluation et d'orientation du Projet d'établissement**, instance consultative et participative regroupant des représentants des acteurs de la vie de l'établissement (usagers, agents, élus, direction...).

La constitution de ce conseil est une action qui sera inscrite au présent projet. Sa composition et l'organisation de cette instance seront précisées dans le Règlement intérieur. Des personnalités qualifiées ou des habitants non-usagers de l'établissement pourront participer ponctuellement à ses travaux.

Le projet pédagogique est un des axes majeurs du projet d'établissement. Il semble ici utile d'apporter des précisions sur la rédaction de ce document :

- L'absence à ce jour d'un document de synthèse n'est pas l'absence de projet. Les temps de concertation pédagogique ont fait l'objet de comptes rendus ; les modalités des propositions pédagogiques qui en résultent sont inscrites dans le Règlement intérieur et les différents supports de communication de l'école de musique ;
- Comme pour le présent Projet d'établissement, l'enjeu majeur de la rédaction du projet pédagogique est la concertation, l'appropriation par l'ensemble de l'équipe des objectifs éducatifs et pédagogiques et la co-construction des propositions qui en découleront. Aussi le choix a été fait par le directeur de prioriser dans les travaux en équipe la concertation sur le Règlement des personnels puis le Projet d'établissement. Ainsi, le Projet pédagogique viendra s'inscrire dans le cadre défini par le Projet d'établissement. Néanmoins, un travail de synthèse des propositions actuellement en œuvre dans l'école et d'évaluation des derniers dispositifs mis en place dans l'école a déjà été entrepris en commission pédagogique sous la responsabilité de la coordinatrice pédagogique.

Le bilan du projet précédent, objectivé par l'expertise du cabinet Toccata, est globalement positif sur les fondements, l'action et les fonctionnements de l'école de musique. Ceci s'est confirmé dans le processus de concertation qui a associé l'équipe, sa hiérarchie, les partenaires et les usagers, ainsi que dans les attentes exprimées par les élus de Saint-Sébastien-sur-Loire.

Le présent Projet d'établissement s'inscrira donc dans la continuité du précédent.

3.2. Actions et stratégies de mises en œuvre et d'évaluation

3.2.1. Plan d'action

Cf. tableau synthétique p25.

3.2.2. Evolution des moyens RH

Le cadre fixé par la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire pour ce projet en moyens humains est un budget constant. En conséquence, deux leviers pourront être utilisés pour les évolutions à venir et le développement de nouvelles pratiques :

- Le redéploiement des missions dans l'équipe ;
- Les recrutements à venir en raison de départs en retraite prévus. Il sera proposé dans certains cas (en particulier pour la Formation musicale) de redécouper les différentes missions correspondant actuellement à un poste unique pour les réattribuer sur de nouveaux profils en interne et/ou en externe.

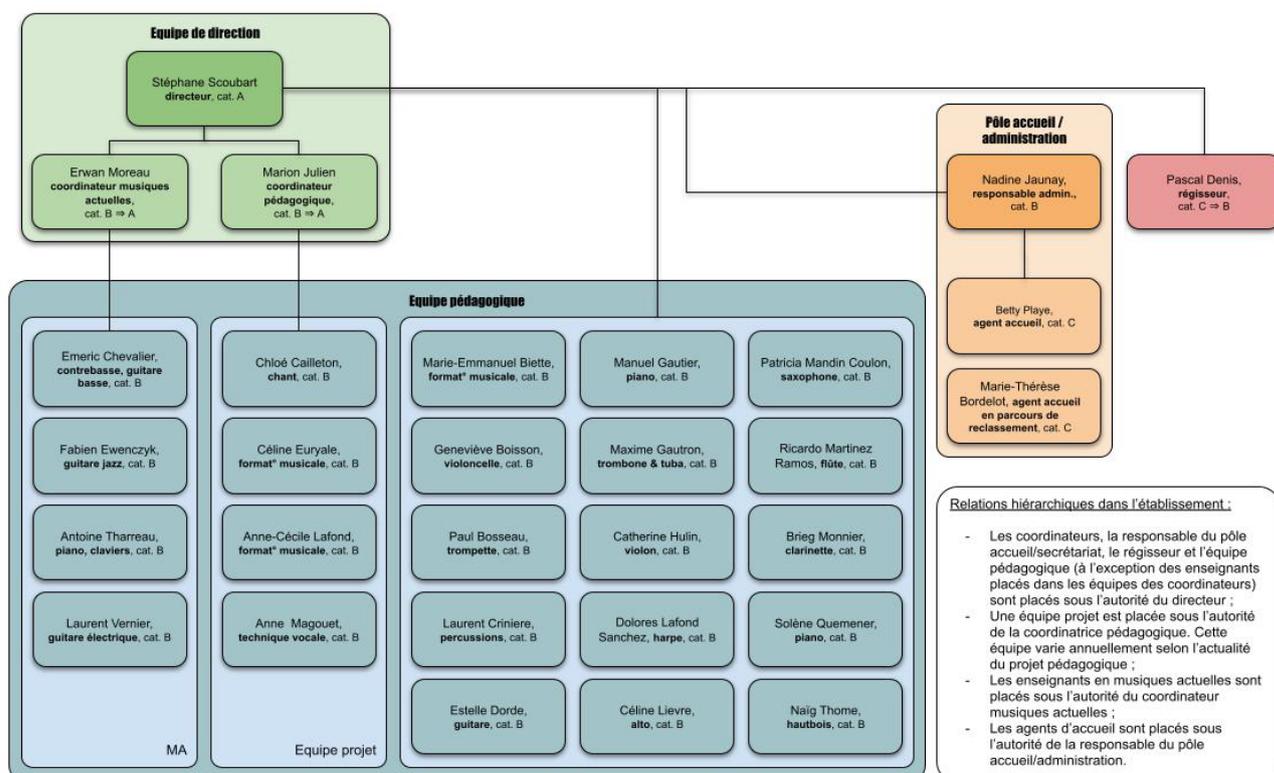
3.2.2.1 Organigramme

Une part importante de la mise en œuvre du projet précédent n'a été rendue possible qu'avec le développement du rôle et des temps de travail des coordinateurs : développement des partenariats, coordination des actions pédagogiques et artistiques, animation des temps de travail en équipe... qui sont autant de missions qui ne relèvent pas des missions ordinaires des assistants territoriaux d'enseignement artistique.

Par ailleurs, le pôle accueil/secrétariat s'est développé dans l'école et compte actuellement 3 agents, dont 1 agent en parcours de reclassement.

Enfin, le régisseur de l'école a vu ses missions étendues à de nouvelles responsabilités : au-delà des compétences spécifiques liées à l'activité de l'école (régie son, enregistrement, régie générale des événements) il est également aujourd'hui qualifié comme agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP) et comme agent de prévention. Tout à fait concrètement, il assure au quotidien la bonne sécurité des personnes et des matériels dans le bâtiment comme lors des nombreux événements programmés par l'école de musique à l'extérieur.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de mettre en place un nouvel organigramme tenant compte de ces nouvelles réalités, mais venant également valoriser les compétences et les responsabilités de chacun.



Les missions des coordinateurs, rattachés à la direction de l'école, ont été précisées dans le règlement des personnels. Il est prévu notamment qu'ils :

- Assistent le responsable de service dans ses missions managériales [...] et participent à la réflexion sur les orientations de l'établissement ;
- Impulsent et coordonnent la mise en œuvre opérationnelle des actions prévues au Projet d'établissement ainsi que des événements de diffusion et d'action culturelle. A ce titre, ils répartissent le travail entre les agents concernés par ces actions ;
- Animent la réflexion et organisent les instances dont ils ont la responsabilité [...] ;
- Gèrent la scolarité des élèves en lien avec l'équipe administrative ;
- Suppléent à la direction de l'École de musique.

Les fiches de postes ont été réactualisées en ce sens. Compte tenu de la nature des missions et des responsabilités qui incombent aux deux coordinateurs, il est proposé que ces postes soient revalorisés en catégorie A.

D'autre part, compte tenu de la grande polyvalence et des compétences techniques attendues, ainsi que des responsabilités incombant au régisseur en matière de sécurité, il est proposé de revaloriser ce poste en catégorie B.

Cf. fiches de poste en annexe au présent document.

3.2.2.2 Plan de formation

Deux actions internes seront mises en œuvre visant à diffuser vers toute l'équipe les compétences détenues par un ou quelques agents :

- « Retours de formation » systématiques en plénière : chaque agent ayant suivi une formation est invité à s'exprimer sur ce qu'il en a retiré et à partager les supports éventuels ;
- Ateliers d'échanges de pratiques : Il s'agit essentiellement de compétences informatiques où les niveaux très hétérogènes rendent les formats de formation habituels peu efficaces. Du temps de travail sera dégagé pour quelques enseignants référents. Quelques sujets listés : logiciels *Musescore*, *Audacity*, *Concerto*, Catalogue CNFPT.

D'autre part, plusieurs actions inscrites au Projet d'établissement nécessiteront des formations en équipe :

Sujet	Objectifs	Moyens	Calendrier
MAO	.Découvrir et prendre en main le matériel de l'école de musique : les consoles de mixages, les amplis, le système d'éclairage scénique de la salle B. Corcuff	Interne, échanges de pratiques	2023/2024
Compétences multi-instrumentales	.Pratiquer en équipe les instruments enseignés dans l'école .Développer les compétences instrumentales de	Interne, échanges de pratiques	rentrée 2024

	base mises en œuvre dans les ateliers MA		
Communication	.Mettre en œuvre des outils d'intelligence collective .Identifier les axes d'amélioration pour la communication dans l'école (et en particulier dans l'équipe) .Mettre en place de nouveaux outils	Kadam conseil 3000 €	2024/2025
Violences intra familiales, sexuelles et sexistes	.Mieux connaître les situations de Violence intra familiales, sexuelles et sexistes .Mettre en place des outils de repérage des situations préoccupantes .Mettre en place des relais dans l'équipe pour l'accompagnement de ces situations dans l'école	CNFPT, formation pouvant réunir d'autres services concernés : jeunesse, scolarité...	2024/2025
Formation musicale, Education artistique et culturelle	.Identifier les nouveaux enjeux de la FM et de l'EAC, en général et en particulier sur notre territoire .Redéfinir en équipe la place de la FM et de l'EAC dans le projet pédagogique	CNFPT	2025/2026
L'accueil du handicap	.Sensibiliser aux enjeux de l'accueil des personnes en situation de handicap .Multiplier les compétences de l'équipe pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap	MESH (?) CNFPT	2025/2026
MAO	.S'approprier les dispositifs de MAO nouvellement mis en œuvre dans l'école .Travailler le projet d'école pour intégrer la MAO de manière transversale dans les différents enseignements	CNFPT (voir avec les ressources internes)	Rentrée 2026

Les demandes individuelles de formation seront également prioritaires vers les sujets suivants :

- MAO ;
- Accueil des publics en situation de handicap ;
- L'éducation artistique et culturelle ;
- L'arrangement pour les ensembles hétérogènes ;
- La direction d'orchestre.

3.2.3. Autres besoins : équipement, locaux, outils informatiques et logistique ;

Comme il a été souligné, les moyens matériels alloués à l'École de musique sont très satisfaisants. Quelques points nécessitent cependant des évolutions :

- Ces dernières années, la circulation à vélo s'est nettement développée, pour les familles d'utilisateurs comme pour l'équipe. Plusieurs difficultés sont apparues avec cette évolution des usages :
 - o L'accès à l'école n'est pas sécurisé pour les cyclistes arrivant par l'ouest du boulevard des Pas enchantés ;

- Le garage à vélo prévu dès la construction de l'école n'est plus suffisamment grand et est peu adapté pour recevoir les vélos de grands gabarits actuels ;
- L'équipe souhaite la mise à disposition d'un garage sécurisé pour les vélos électriques et de vestiaires/douches pour le personnel ;
- Le logiciel Concerto utilisé par l'administration de l'école pour la gestion de l'activité et des relations aux usagers s'avère peu efficient. En particulier :
 - Les inscriptions/réinscriptions ne peuvent être réalisées "en ligne" ; la procédure est très complexe pour les familles qui doivent accéder à leur espace en ligne pour télécharger la fiche, l'imprimer, la compléter, la scanner pour enfin la redéposer dans leur espace numérique. Enfin, cette procédure est une source d'erreur significative pour l'administration en raison de la mauvaise qualité des fiches scannées ;
 - L'interface de communication avec les familles ne permet pas l'usage de texte enrichi (mise en page, caractères gras ou plus grands...) ni d'images. Il en résulte une communication très austère et qui manque souvent sa cible. Il nous revient souvent par ailleurs que des messages ne sont pas parvenus à destination ;
 - Le logiciel étant partagé entre différents services, l'école de musique n'a pas - ou peu - d'autonomie dans la gestion de certaines activités : édition des fiches de réinscription, montée en niveau des élèves chaque année...
 - Un module prévu pour l'évaluation des élèves a été déployé pendant la crise Covid puis supprimé sans évaluation.

Cependant, il est à souligner que l'usage de ce logiciel a nettement simplifié les tâches de facturation et gestion des paiements par les familles.

- Des difficultés sont apparues concernant l'usage des salles Didier Lockwood et Billy Corcuff, très utilisées au quotidien :
 - La salle D. Lockwood n'est pas pré-équipée pour l'installation de systèmes de sonorisation et d'éclairage. Si c'est peu impactant pour le son, c'est plus problématique pour l'éclairage des spectacles, notamment la saison des Cosmics qui est de ce fait peu mise en valeur. Il est préconisé de faire étudier la possibilité de l'installation de "ponts" d'accrochage pour les projecteurs et de l'installation d'un système son permanent ;
 - La circulation autour de la salle B. Corcuff, conçue comme une salle de répétition, est complexe lors des manifestations qui y sont programmées : croisement des spectateurs et des musiciens, contrôles à l'entrée difficile... Il est souhaité d'engager une réflexion avec le service du patrimoine bâti sur ce sujet.

4. Conclusion prospective

Formulé comme un projet de continuité, le présent Projet d'établissement s'appliquera pour une séquence de 4 ans. Assez rapidement, il sera temps d'en tirer les bilans et d'imaginer ce que pourra devenir l'établissement pour la période suivante.

L'École municipale de musique de Saint-Sébastien-sur-Loire est aujourd'hui reconnue pour la qualité de son équipe, de ses enseignements et de ses équipements. Elle est une « école ressource » sur le territoire de la métropole, selon les critères du Conseil général. Elle a expérimenté de nouveaux schémas d'organisation pédagogique comparables à ceux qu'on peut aujourd'hui observer dans les établissements classés par l'État. Elle s'inscrit dans les missions et les objectifs du Schéma National d'Orientation Pédagogique.

Un axe du projet reste cependant en retrait par rapport aux établissements comparables : l'éducation artistique et culturelle qui devrait bénéficier le plus largement possible aux enfants de la commune.

Rétablir un lien permanent avec l'éducation nationale permettrait sans aucun doute de garantir à de nombreux enfants, quel que soit leur milieu social et culturel, une première expérience de pratique artistique, la rencontre avec les artistes et les œuvres, la fréquentation d'un lieu culturel et les premiers éléments d'une culture personnelle, tout ce qui donne à chacun la possibilité de penser et de s'exprimer autrement, singulièrement.

L'école de musique, lieu d'enseignement, de pratique mais également de rencontre avec l'art, devrait être un acteur majeur de l'EAC sur le territoire.

Objectif	Action(s) à mettre en œuvre	Moyens techniques & humains	Incidence financière	Calendrier
Préciser et rédiger le Projet pédagogique de l'école	Rédiger une synthèse des dispositifs existant	Évaluation et concertation en équipe pédagogique sous la responsabilité de la coordinatrice pédagogique ⇒ (consensus, partage, appropriation)	/	Déjà engagé
	Rédiger le projet, Le communiquer aux usagers			Validation en mars 2025 pour communication en fin d'année scolaire.
	Préciser la place des ados/adultes dans le projet			
	Redéfinir la place de la Formation Musicale dans le Projet pédagogique	Recrutement Formation d'équipe Concertation en équipe	/ Redéploiement de missions suite à des mouvements RH prévus	Mars 2026
Finaliser la création d'un parcours chant dans l'école	Construire un projet pédagogique intégrant pratique collective, formation musicale et formation individuelle pour les chanteurs, Le mettre en œuvre	Développement du chant ado Redéploiement des moyens d'enseignement	/	Rentrée 2025/2026
Mettre en œuvre une proposition pédagogique autour de la Musique Assistée par Ordinateur	Proposer des stages ponctuels aux élèves inscrits	Appel à des compétences externes pour : <ul style="list-style-type: none"> - Diversifier l'offre aux élèves - Susciter la demande et analyser les besoins - Rencontrer des partenaires et enseignants de MAO 	2000 à 3000 € /an	Engagé depuis 2022/2023

	Construire une proposition pédagogique permanente pour les élèves et de nouveaux publics, La mettre en œuvre	Recrutement d'un spécialiste et/ou mobilisation des compétences en interne Formation de l'équipe (Les moyens techniques - hardware, logiciels - existent déjà mais pourront être à adapter/compléter selon le projet. A préciser en budget d'investissement.)	/ Redéploiement de missions suite à des mouvements RH prévus	Rentrée 2025/2026
Poursuivre le développement de l'Éducation artistique et culturelle	Mettre en œuvre une formation d'équipe pour renforcer sa polyvalence et poursuivre la mutation de l'école	Formation professionnelle Concertation en équipe	/	Année 2024/2025 (?) Selon plan de formation et capacités du CNFPT
	Co-crée de nouveaux projets avec le service jeunesse (centres de loisirs, Erasmus+)	Service jeunesse Enseignants de l'école de musique <i>Les moyens logistiques de l'EAC sont à évaluer précisément, chaque nouvelle action nécessitant des déplacements de personnels, de matériels...</i>	/ Redéfinition de temps de travail Enseignement ⇒ EAC	2025/2026
Développer de nouveaux partenariats, Changer l'image de l'école de musique	Collaborer avec la Ligue régionale de de football (Pôle espoir) pour croiser les publics. Mettre en œuvre une proposition d'éducation artistique à destination des élèves du Pôle espoir	Convention d'objectifs et de moyens Co-construction d'un projet Temps d'enseignement	/ Financement par la ligue de foot des moyens mis en œuvre	Septembre 2024
	Collaborer avec l'association <i>Mainsoon</i> pour favoriser l'accès à l'autonomie des groupes d'élèves	Convention d'objectifs et de moyens Co-construction d'un projet	/	Mai 2024 (engagé)
Favoriser l'accessibilité financière pour les familles	Etudier la mise en place d'une tarification au taux d'effort, La mettre en œuvre	Etude d'impact	/ <i>Objectif à préciser : Recettes constantes ?</i>	Octobre 2024

			<i>Voir coût d'une étude externe</i>	
Améliorer la communication dans l'école de musique	Définir un projet de communication tenant compte de l'ensemble de cette fonction : interne à l'école, vers les services, vers les usagers et vers le tout public	2 journées de travail Kadam conseil Mise en place de procédures Service Communication	3000 €	Juin 2025
	Faire connaître les dispositifs existant dans l'école.	Déploiement préalable des nouvelles actions (MAO, parcours chant, projet pédagogique FM...) Service communication		Septembre 2025
	Faire évoluer le logiciel de relations aux familles (actuellement <i>Concerto</i>) mal adapté à l'activité et à la communication	Etude des besoins // offre sur le marché et/ou travail avec l'éditeur	SIC	Selon service informatique
	Aligner l'ensemble des activités sur les normes RGPD	Etude de l'activité avec le SIC (engagé) Mise en œuvre de solutions (processus et techniques)		Selon service informatique
Consolider le lien entre équipe, élus et usagers, Améliorer le pilotage de l'école	Créer un Conseil d'évaluation et d'orientation du projet d'école	Règlement intérieur Relationnel auprès des familles/usagers Elus	/	Année 2024/2025